**PETITION**

Nous, soussignés, soucieux de l’environnement et de la qualité de vie à Saint-Hippolyte, en toute indépendance vis-à-vis des échéances électorales, demandons fermement :

* A **Monsieur le Préfet** des Pyrénées-Orientales :
	+ La **suspension de l’autorisation de la décharge de catégorie 2 (amiante)**, autorisée par son arrêté du 27 mars 2013, pour non respect des prescriptions de cet arrêté, de la législation et de la règlementation.
	+ La **création d’une Commission de Suivi de Site** obligatoire (article L 125-1 du Code de l’Environnement) pour ce type de décharge et qui permettrait à la population et aux élus de surveiller le respect de la règlementation et d’exiger que soit mis fin aux nuisances subies notamment par les riverains.
* A **Monsieur le Maire de Saint-Hippolyte et à Monsieur le Maire de Claira** de soutenir ces 2 demandes auprès de Monsieur le Préfet.
* A **Monsieur le Maire de Saint-Hippolyte** de proposer au Conseil municipal de délibérer d’urgence **la saisine du Tribunal administratif en annulation de l’arrêté préfectoral du 27 mars 2013** autorisant la société El Fourrat Environnement à exploiter et à agrandir la décharge d’amiante et d’associer les responsables de Saint-Hippolyte Environnement à l’étude de cette saisine qui doit être effectuée en mars 2014[[1]](#footnote-1) .

Noms Prénoms Adresses Signatures

1. Saint Hippolyte Environnement a relevé des motifs pouvant justifier cette saisine. [↑](#footnote-ref-1)